

l'entreprise et le genre d'activité. Comme on a utilisé une classification révisée des activités économiques (voir *Classification des activités économiques*, no 12-501F au catalogue), il a fallu faire des totalisations spéciales pour permettre la comparaison entre les données de 1971 et celles de 1961. Les établissements appartenant au gouvernement et gérés par lui, dont l'activité principale relève d'autres secteurs comme les transports, les communications (Postes comprises), la vente d'alcools, les services de santé et d'enseignement, ont été classés dans ces branches plutôt que dans l'administration publique. La division «administration publique et défense» comprend les établissements dont l'activité principale consiste, par exemple, dans l'adoption des lois, l'administration de la justice, la perception des deniers publics et la défense.

Le tableau 8.10 indique le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus faisant partie de la population active, par sexe et par grand groupe d'activité économique, pour 1961 et 1971. Deux changements notables apparaissent clairement: la croissance rapide du secteur tertiaire ou secteur des services et l'accroissement de l'activité féminine. Depuis 1961, le nombre d'actifs dans le secteur primaire a diminué de 174,335 (20%), tandis que le secteur tertiaire affichait une augmentation de 1,398,091 (39%); les effectifs du secteur secondaire (industrie manufacturière et construction) ont augmenté de 22% au cours de la décennie. Le nombre de femmes actives s'est accru pour passer de 1,766,332 en 1961 à 2,961,210 en 1971, des augmentations ayant été enregistrées dans tous les secteurs, mais particulièrement dans celui des services (71%).

Le tableau 8.11 présente la répartition provinciale des principaux secteurs d'activité économique. Le nombre d'actifs du secteur primaire a diminué dans toutes les provinces sauf en Colombie-Britannique (où il a augmenté de 24%), et plus particulièrement au Québec (baisse de 139%); même en Saskatchewan, où le secteur primaire occupe encore 32% de la population active, la baisse a été de 13%. En Ontario, par contre, 6% seulement des actifs se situent dans le secteur primaire.

Le secteur secondaire justifiait de 29% de la population active du Canada en 1961 et de 28% en 1971; dans la plupart des provinces, de 18 à 25% des actifs se situaient dans ce secteur. Au Québec et en Ontario, 32% et 33% respectivement de la population active était occupée dans l'industrie manufacturière et la construction, tandis qu'en Saskatchewan la proportion n'était que de 11%.

C'est le secteur tertiaire ou secteur des services qui a, comme on l'a déjà mentionné, enregistré la plus forte croissance. Depuis 1961, le nombre et la proportion des actifs dans ce secteur ont augmenté dans toutes les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard entre autres y comptant actuellement 61% de sa population active comparativement à 50% en 1961. La proportion a également varié considérablement au Québec, où elle est passée de 54% à 62%. Dans l'ensemble, c'est la Nouvelle-Écosse (68%) et la Colombie-Britannique (67%) qui venaient en tête avec plus des deux tiers de leur population active dans le secteur des services.

Profession selon le sexe. La «profession», au recensement de 1971, a été déterminée au moyen de trois questions qui résumaient le genre de travail exécuté par le répondant au cours de la semaine précédant le recensement. On a demandé aux personnes qui n'étaient pas occupées durant la semaine de référence de fournir des renseignements analogues sur le travail accompli pendant leur période de travail la plus longue depuis le 1^{er} janvier 1970. La classification utilisée est fondée sur la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (voir *Classification des professions*, Recensement du Canada 1971, Volume I, no 12-536F au catalogue).

Le tableau 8.12 donne une ventilation de la population active du Canada selon le sexe, le groupe professionnel, le niveau d'instruction et la formation professionnelle, au moment du recensement de 1971. La formation professionnelle est la formation acquise au moyen de l'apprentissage ou d'un cours de formation professionnelle à temps plein d'une durée d'au moins trois mois. Les cours acceptés sont ceux qui ont pour objet de développer ou de relever la compétence professionnelle. Les données figurant dans le tableau sur la formation postsecondaire et sur la formation professionnelle représentent le nombre de personnes qui ont déclaré avoir reçu une telle formation, abstraction faite de leur scolarité antérieure.

Pour l'ensemble des professions, les femmes possèdent un niveau médian de scolarité supérieur à celui des hommes (11.4 années contre 10.7). Toutefois, une plus forte proportion d'hommes que de femmes sont titulaires d'un grade universitaire (7.9% contre 4.9%).